

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 février 2007

AUJOURD'HUI **vingt trois février deux mille sept**

LE **CONSEIL MUNICIPAL** de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 16 février 2007, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, président la séance

Présent(e)s :

Serge GODARD, Louis VIRGOULAY, Dominique ADENOT, Yves LEYCURAS, Pascal GENET, Christine DULAC-ROUGERIE, Françoise NOUHEN, Alain MARTINET, Bernard DANTAL, Djamel IBRAHIM-OUALI, Monique BONNET, Alain BARDOT, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile SAUGUES, Patricia AUCOUTURIER, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Valérie BERNARD, Claudine BODET, Philippe BOHELAY, Gérard BOHNER, Françoise BONVALLOT, Jean-Pierre BRENAS, Michel CANQUE, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Michel FANGET, Georges FAURE, Roger GIRARD, Patricia GUILHOT, Danièle GUILLAUME, Claudine LAFAYE, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Serge LESBRE, Danielle MARTIN, René MAYOT, Chantal MERCIER-COURTY, Alexandre POURCHON, Martine REMBERT, Yves REVERSEAU, Paula RIBEIRO, Franck ROLLE, Eric SEVRE, Jean-Philippe VALENTIN

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

Odile VIGNAL, Yves CARROY, Jean-Yves FAFOURNOUX, Catherine GUELON-NEYRIAL, Jean MAISONNET, Christine PERRET

Excusé(e)s :

Gilles-Jean PORTEJOIE, Nicole DUMAS, Paule OUDOT

Absent(e)s :

Fatiha AMARA

Secrétaire :

Paula RIBEIRO

AVENANT A LA CONVENTION AVEC LE CONSERVATOIRE DES ESPACES ET PAYSAGES D'Auvergne

Dans le cadre de l'instauration du Périmètre de Protection Rapprochée du champ captant, approuvée par l'arrêté préfectoral du 21 mars 2001, la Ville de Clermont-Ferrand a souhaité définir et mettre en œuvre une gestion globale adaptée et cohérente sur l'ensemble du périmètre.

Le Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne (CEPA), dont l'objet est la préservation et la gestion des sites naturels remarquables en Auvergne, a proposé d'inscrire le site dans le cadre du programme Loire Nature II présenté au Programme Inter-régional Loire Grandeur Nature.

Il est notamment prévu la réalisation de plans de gestion et d'opérations d'aménagement sur les secteurs sensibles se trouvant à proximité des points de captage.

Par ailleurs, au titre du programme Loire Nature II (2002-2006), l'ensemble des interventions devra être conduit par le CEPA avec l'appui financier de l'Etat, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, la Région Auvergne, le Département du Puy-de-Dôme et la Ville de Clermont-Ferrand.

La convention signée le 6 janvier 2003 allait jusqu'au 31 décembre 2006. Il y a lieu de proroger par avenant la durée de validité de celle-ci jusqu'au 31 décembre 2007, afin de terminer 2 % des travaux qui n'ont pu être entrepris en 2006 et de réaliser différentes interventions supplémentaires.

Le financement des travaux supplémentaires sera pris en charge par l'Etat, l'Agence de L'eau Loire Bretagne, le Conseil Régional d'Auvergne, la Commune de Mezel et le Conseil Général du Puy de Dôme, il n'est pas demandé de participation financière à la Ville.

Il est demandé à Monsieur le Maire, ou à son représentant, de signer cet avenant.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 1^{er} Mars 2007

Pour le Maire et par délégation,
l'Adjointe,

Monique BONNET

**AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT
SUR LES PERIMETRES DE PROTECTION DU CHAMP CAPTANT
DU VAL D'ALLIER DU 21 JANVIER 2003**

Entre les soussignés :

La **Ville de Clermont-Ferrand**, dont le siège est à la **Mairie 63000 CLERMONT-FERRAND**, représentée par son Maire Monsieur Serge GODARD,

et :

Le **Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne**, ci-après désigné "le Conservatoire", dont le siège social est au **Moulin de la Croûte, rue Léon Versepuy 63200 RIOM**, représenté par son Président Monsieur Georges LAROCHE,

Il est convenu ce qui suit :

Article unique : OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet de modifier l'article 9 de la convention de partenariat entre le Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne et la ville de Clermont-Ferrand sur les périmètres de protection du champ captant du val d'Allier, en prorogeant la durée de ladite convention jusqu'au 31 décembre 2007.

Tous les autres articles demeurent inchangés.

Fait à en trois exemplaires à Clermont-Ferrand, le

Le Président du Conservatoire

Monsieur Yves GEAY

**Pour le Maire et par délégation,
l'Adjointe,**

Monique BONNET